



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 11 JANVIER 2022 – 20 HEURES**

Le onze janvier deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Dingy-en-Vuache, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric ROSAY, Maire.

Présents : Monsieur Éric ROSAY, Monsieur Marc MENEGHETTI, Monsieur Olivier RIGAL, Monsieur Olivier GRANDCHAMP, Madame Sophie TURCK, Madame Christèle PERROTIN, Madame Catherine ARGAUD, Monsieur Serge BRULER, Madame Murielle MORANDINI, Monsieur Thierry OCTAVE, Madame Geneviève VUETAZ, Madame Stéphanie COMESTAZ, Monsieur Pierre LAUPIN.

Absente excusée : Madame Patricia GRUBER.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier RIGAL.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la dernière séance soulève des remarques, ce n'est pas le cas. Le compte rendu est approuvé.

DELIBERATIONS

• **Autorisations spéciales d'absence**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents publics territoriaux.

Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération, après avis du Comité Technique.

Dans sa séance du 1^{er} juillet 2015, le Comité technique placé auprès du Centre de Gestion de la Haute-Savoie a approuvé les autorisations spéciales d'absence suivantes :

- Mariage ou PACS de l'agent 5 jours ;
- Mariage d'un enfant de l'agent 2 jours ;
- Décès, maladie grave du conjoint, du (ou des) enfant(s) de l'agent 5 jours (par enfant) ;
- Décès, maladie grave des père, mère, frère(s) ou sœur(s) de l'agent 3 jours ;
- Décès des grands-parents et beaux-parents de l'agent 1 jour ;

Monsieur le Maire propose, à compter du 1^{er} février 2022, de retenir les autorisations d'absences telles qu'approuvées par le Comité Technique du 1^{er} juillet 2015.

Les autorisations d'absence seront accordées sur justificatifs, en fonction des nécessités de service, après validation par le Maire.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

• **Création / suppression de postes au service périscolaire**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

- La suppression d'un poste d' « animation / ménage » de catégorie C de 18,27/35^{ième} à compter du 31 janvier 2022 ;
- La suppression d'un poste de « surveillance cantine / ménage » de catégorie C de 16,98/35^{ième} à compter du 31 janvier 2022 ;
- La création d'un poste d' « agent d'animation » de catégorie C de 10,98/35^{ième} à compter du 1^{er} février 2022;
- La création d'un poste de « surveillance cantine / ménage » de catégorie C de 24,27/35^{ième} à compter du 1^{er} février 2022 ;

Le tableau des emplois des services scolaires et périscolaire serait le suivant :

SERVICES SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE AU 01/02/2022					
Emploi	Grade Associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
ATSEM 1	ATSEM	C	1	1	TNC
ATSEM 2	ATSEM	C	1	1	TNC
ATSEM/Surveillance cantine	ATSEM	C	1	1	TNC
ATSEM/Surveillance pause méridienne	ATSEM ou adjoint technique	C	1	1	TNC
Surveillance cantine / ménage	Adjoint technique	C	1	1	TNC
Cantinière	Adjoint technique	C	1	1	TNC
Animation	Agent d'animation	C	1	1	TNC

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

• **Autorisations de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2022**

S'agissant des dépenses d'investissement, l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales permet au Maire, sur l'autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors autorisation de programme et crédits de paiements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et ce jusqu'à l'adoption du budget de 2022.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser ces dispositions qui permettront la poursuite des programmes d'investissement durant les premiers mois de l'année et d'ouvrir comme suit les crédits :

- 20 Immobilisation incorporelles 4 000 €
- 204 Subvention d'équipement versées 25 000 €
- 21 Immobilisations corporelles 104 000 €
- 23 Immobilisations en cours 121 000 €

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

SIV : Le Syndicat a fait part de la faible présence des représentants des communes aux réunions, mais Dingy n'est pas concerné.

Ecole : Fin des travaux de fermeture de préau. Retour sur le Conseil de l'école du 21 octobre 2021.

Covid-19 : Les protocoles successifs de l'Education Nationale sont difficiles à appliquer.

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Genevois.

Modification du PLU de Chênex : L'avis de la commune est favorable.

Acquisition des parcelles A3061 et A3062 : L'acte a été passé chez le notaire. Une réflexion devra avoir lieu pour déterminer leur utilisation à court, moyen ou long terme.

Logements aidés : Des études pour des créations de logements aidés seront lancés en partenariat avec le pôle de compétence du Département.

Reconstruction du bâtiment technique : Le permis de construire a été déposé fin décembre 2021.

Le bulletin municipal sera distribué fin janvier.

Un centre de vaccination sera mis en place à Valleiry.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

A Dingy-en-Vuache, le 12 janvier 2022,

Le Maire,

Éric ROSAY

